## GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE

(asbl GREOA)

# **COMMUNE DE FERRIERES**

# PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Compte rendu de la réunion commune CLDR/CCATM Le 9 mai 2012 à 20h (Le Maka- rue de Lognoul 6 à 4190 Ferrières)

<u>Présents</u>: Y. Dave (CCATM), N. Deguée (CCATM), J-M. Demonty (CLDR-CCATM), R. Lambotte (CLDR), F. Léonard (Echevin, CLDR, CCATM), N. Maquinay (Secrétaire de la CCATM, CLDR), C. Nelissen (CCATM), A. Plessy (CCATM), V. Silvestre (CLDR), J.-C. Rahier (CCATM), J. Strée (Président de la CCATM), M-C. Solhosse (CCATM – SPW), S. Beaufays, A. Barthélemy, Agents de développement (GREOA)

**Excusés :** M. Rahier (Secrétaire CLDR), R. Marechal (Bourgmestre, Président de la CLDR), J. Mathys (CLDR), M. Meert (CLDR-CCATM), S. Brevers (CLDR), M. Philippe (CCATM), S. Zava (CCATM), M. Simon (CCATM).

La réunion débute à 20h par un mot d'introduction de Monsieur F. Léonard qui remercie les membres présents de la CCATM et de la CLDR puis présente l'ordre du jour :

- 1. Présentation du diagnostic du PCDR par les agents de développement du GREOA
- 2. Discussion autour des thèmes de la mobilité et de l'aménagement du territoire

### 1. Rappel de l'ODR et présentation du diagnostic validé par la CLDR

Les agents de développement et les membres de la CLDR et de la CCATM se présentent. Les agents de développement expliquent le déroulement général d'une ODR et effectuent un rappel des différentes étapes qui ont déjà été menées.

Ils présentent ensuite le diagnostic validé par la CLDR et expliquent que les atouts et faiblesses identifiés sont le résultat à la fois de données objectives et d'avis émis par la population lors des réunions de consultation ou de rencontres individuelles de personnes ressources. Ils présentent également les défis et les objectifs de l'ODR proposés par la CLDR ainsi que les différents projets qui ont été évoqués, suite au processus consultatif.

Une explication est ensuite fournie sur la constitution, en cours, des groupes de travail auxquels les agents de développement souhaitent associer la CCATM, notamment pour les sujets « mobilité » et « patrimoine bâti ».

Les agents de développement expliquent le fonctionnement général de ces premiers GT :

- établir un programme de travail
- programmer des actions à mettre en place dans le cadre de projets concrets qui peuvent être menés à courts termes
- commencer à construire et à étoffer les idées de projets à plus longs termes pour établir des fiches-projets à intégrer dans le PCDR

Les agents de développement distribuent aux membres le tableau récapitulatif reprenant les projets à courts, moyens et longs termes élaboré dans le cadre du PCDR. Ils distribuent également un exemple de fiche projet « mobilité » afin de présenter aux membres présents la structure du document qui sera intégré dans le PCDR.

Différentes questions font suite à la présentation :

- Les projets présentés dans le tableau ont-ils été approuvés par la Commune ?

Les agents de développement expliquent que la Commune suit l'évolution du processus et est concertée tout au long de l'ODR. Tous les projets définis à l'heure actuelle devront néanmoins être approfondis et certains seront encore certainement ajoutés et d'autres supprimés en fonction de leur pertinence et de leur faisabilité.

- Quel est le rôle des GT par rapport aux fiches-projets et à leur concrétisation ?

Les agents de développement expliquent que l'objectif poursuivi par les GT actuellement est de proposer le « contenu » de fiches-projets c'est à dire principalement la description du projet. Les fiches-projets seront insérées dans le PCDR qui reprendra à la fois l'étude socio-économique, le processus participatif et les projets proposés pour les 10 ans après la validation du PCDR. Les projets proposés dans les 3 premières années (lot1) devront être très précis : budgets et esquisses seront réalisés par un bureau d'étude désigné par la Commune.

- Un changement de majorité pourra-t-il avoir un impact sur le travail qui est effectué aujourd'hui et approuvé par les autorités actuelles ?

Les agents de développement répondent que le travail se poursuivra en fonction du travail qui a déjà été réalisé et que les besoins identifiés resteront identiques.

- Comment les projets seront-ils subsidiés ?

Il n'y a pas d'enveloppe globale fixée par commune. Le développement rural intervient financièrement en complément d'un autre subside. Le subside alloué par la Région Wallonne pour les communes en développement rural peut aller jusqu'à 80 % du montant des projets.

- Certaines communes sont-elles déjà au stade de la réalisation des projets ?

Dans les communes accompagnées par le GREOA, les communes de Sprimont, Aywaille, Esneux et Stoumont ont mis en route leurs premières conventions. Les PCDR de Hamoir et Ouffet sont en passe d'être approuvés par le Gouvernement wallon.

## 2. Constitution de Groupes de Travail commun CLDR/CCATM

Sur base du tableau des projets à courts-moyens et longs termes, les agents de développements interrogent la CCATM sur les différents thèmes qu'ils souhaiteraient approfondir ou traiter. La question se pose alors de savoir si la CCATM doit être associée à

un GT en tant que groupe. Les agents de développement répondent que la CCTAM ne doit pas nécessairement se réunir dans son ensemble et Nadine Maquinay confirme que la CCATM peut constituer des petits groupes de travail. Les membres de la CCATM intéressés par un domaine particulier peuvent s'investir dans un GT et être un relais pour les autres membres de la CCATM.

Après discussion, l'assemblée opte pour la création d'un GT mobilité. Les personnes désireuses de s'y investir devront se signaler à Nadine Maquinay. Pour les sujets qui y seront traités, se référer au tableau des projets à courts, moyens et longs termes distribué en séance : auto-stop de proximité, covoiturage, aménagements de sécurité et de mobilité douce dans les villages... Les agents de développement proposent aussi à la CCATM de s'associer au GT qui travaillera sur les chemins et sentiers qui est également un sujet abordé au niveau touristique.

Un GT commun CLDR/CCATM « patrimoine bâti » est également mis en place. En fonction des demandes préalables formulées dans le cadre du PCDR, les agents de développement proposent qu'une information soit apportée en GT sur le RGBSR, le SSC et le RCU notamment. Madame Solhosse du SPW propose de préparer une information sur le RGBSR après les vacances d'été.

Les membres se demandent si le PCDR peut amener une réflexion sur la révision du plan de secteur. Les agents de développement répondent que le PCDR n'a pas beaucoup de poids dans ce domaine.

La réunion se termine par un résumé de la suite du processus :

- Les agents de développement transmettront à Nadine Maquinay le Power Point de présentation du diagnostic
- Madame Solhosse préparera une séance d'information après les vacances d'été dans le cadre du GT « patrimoine bâti »,
- une première réunion pour le GT mobilité sera fixée et les membres de la CCATM intéressés y seront invités
- la question de créer un GT « chemins et sentiers » sera abordée le 10.05.2012 dans le GT tourisme.

La réunion se clôture à 22.00.